

TENNIS CLUB CREPY-EN-VALOIS

Compte-rendu de la réunion de comité du Vendredi 8 Janvier 2016 au Club House

Réunion de comité

Début de la réunion : 21H00

Présents :

M. Gilbert FLEURY
M. Julien COCONI
M. Pascal AUDOUIN
M. Thomas JACQUET
Mme Carine BRETON

Mme Nathalie MILON
M. Jacky CARON
M. Stéphane PONCHAUX
M. Sébastien LEGAY

Excusé(s) :

M. Alain NOWAK

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Compte rendu de la réunion de Comité du 04/12/2015
- 2) Compte rendu de l'Assemblée Générale du CDOT du 11/12/2015
- 3) Compte rendu du Comité Directeur de l'USC du 11/12/2015
- 4) Assemblée Générale USC du 12/02/2016
- 5) Point Subventions
- 6) Point Sponsors et magasins partenaires
- 7) Ecole de Tennis
 - Point mutuelle obligatoire
 - Certificats médicaux et autorisations parentales manquants.
 - Suivi AMT : projet Patrick Carrel.
 - NAP
 - Journées « Rencontres Tennis à l'Ecole »
- 8) Projet Contrat de Ville Crépy en Valois – Quartier Kennedy.
- 9) Animations
 - Bilan Soirée patinoire
 - Brocante
 - Tournoi Double Mixte
 - Soirée Espace Jeux Crépy en Valois
- 10) Formations :
 - JAT2
 - Premiers Secours
- 11) Championnats et Tournois :
 - CDOT Individuel : accueil tableaux jeunes et seniors
 - Championnat par équipes Ete Seniors
 - Raquettes FFT Junior
 - Raquettes FFT
 - Tournoi Jeunes : 15/06 au 02/07

12) Travaux :

- Contrôle d'accès
- Borne de validation
- Poutre court 6
- Porte côté court 7
- Défibrillateur
- Ligne téléphonique alarme
- Eclairages : courts 3, 4 et 7

1/ Approbation du CR du 04 Décembre 2015 :

Le Compte-rendu du 04 Décembre est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu de l'Assemblée Générale du CDOT du 11/12/2015 à Cauffry :

Les comptes du CDOT présentent nouveau un solde positif. Le CDOT a reçu 215 000 € de subventions en 2015. Le budget 2016 du CDOT s'élève à 300 000 €.

15 nouveaux présidents de Club ont été élus en 2015.

Mutuelle obligatoire et Prévoyance : Rappel sur la complémentaire santé obligatoire : tout employeur est obligé de proposer une mutuelle à ses salariés, quel que soit leur contrat et le nombre d'heures effectuées. Cette complémentaire est payée à 50% par le Club et à 50 % par le salarié.

Le coût global est d'environ 33 euros par mois.

Tout salarié qui refuse doit faire un courrier de demande de dispense accompagné d'un justificatif.

Proposer une prévoyance est également obligatoire (Chorum).

En cas de contrôle URSSAF, il est conseillé aux Clubs de prévenir le CDOT et la Ligue, qui pourront faire appel aux services de la FFT et du COSMOS.

COSMOS : Adhérer au COSMOS (Syndicat d'organismes sportifs) donne accès à des juristes notamment. Coût de l'adhésion : 50 €.

Formation professionnelle : deux organismes jusqu'en 2015, plus qu'un depuis cette année : UNIFORMATION.

Déclaration Sociale Nominative : Sera obligatoire courant 2017. Elle devra être faite par tous les clubs.

Nouveautés sur les licences : 3 nouveaux types de licences vont pouvoir être proposés à partir de 2016. L'objectif est de faciliter la prise de licences sachant qu'une étude a montré que 2 millions de personnes pratiquent le tennis régulièrement sans être licenciées :

=> Licence « Découverte » : Pour les plus de 15 ans, n'ayant jamais été licenciés. Valable trois mois, dès le début d'année, mais non renouvelable : 3 euros.

=> Licence « Périscolaire » : Valable 3 mois, renouvelable : 3 euros.

=> Licence « En ligne » (2017) : Pour les plus de 18 ans : 5 euros. Donne accès à la réservation horaire sur le site de la FFT dans des Clubs mettant des créneaux à disposition contre le paiement d'une location.

Ces trois types de licence ne permettront pas de profiter des avantages « licenciés » pour Roland Garros.

Intervention de Marc Ginfray (CSD) : Point sur Galaxie Tennis :

- Des plateaux tennis ont été organisés chaque vacances.

- Les journées Jeu et Match sont organisées par de plus en plus de Clubs.
- 44 % des Clubs ont mis à jour les niveaux de leurs élèves de moins de 12 ans sur ADOC.

Conclusion d'André de Saint Martin, Président de la Ligue : De nombreux chantiers sont en cours avec la restructuration et l'élection des régions. A l'échelle nationale et internationale des campagnes électorales dures animent le monde du Tennis, dans un contexte où les associations de joueurs sont de plus en plus prégnantes.

3/ Compte rendu du Comité Directeur de l'USC du 11/12/2015 :

La nouvelle boîte aux lettres l'USC se trouve à la salle du Jeu de Paume à Crépy.

Les subventions sont basées sur les critères suivants :

- le nombre de Kilomètres Athlètes
- le nombre des licenciés (39,9%)
- l'école de sport (1,54% , de 110 euros à 410 euros)
- la participation à la vie associative (2,13%)
- les aides entraîneurs salariés (6%)

Le TC Crépy recevra 6,14%. de la subvention donnée par la Mairie.

Le TC Crépy est l'Association qui a le plus de jeunes licenciés en école de sport.

L'Assemblée Générale de l'USC aura lieu le vendredi 12 Février 2016 à 20H30 à la salle des Fête de Crépy.

Les prochaines réunions de l'USC auront lieu aux dates suivantes :

- vendredi 20 Mai 2016
- vendredi 16 Septembre 2016
- vendredi 9 Décembre 2016.

Le Forum des Sport aura lieu en même temps que « l'Oise fête les sports » le 11 Septembre 2016.

4/ Assemblée Générale USC du 12/02/2016 :

L'Assemblée Générale de l'USC aura lieu le vendredi 12 Février. Jacky, Gilbert, Pascal, Thomas et Carine représenteront le Tennis Club.

5/ Point Subventions :

La demande de subvention municipale a été remise aux services de la mairie : une demande à hauteur de 11 000 euros, conforme au calcul de l'USC, a été effectuée.

A venir : dossiers AVSL et CNDS.

6/ Point Sponsors et magasins partenaires :

Le contrat avec Tecnifibre se termine début 2016. Le comité ne souhaite pas changer de marque partenaire dans la mesure où les balles Tecnifibre donnent satisfaction. Les délais de livraison sont également satisfaisants. Par contre, le Comité réfléchit à changer de magasin-partenaire entre Eco-sport à Senlis, Intersport à Lagny Le Sec et Décathlon à Saint Maximin. Cette consultation sera lancée une fois le magasin Intersport de Lagny Le Sec ouvert, certainement au premier trimestre 2016.

7/ Ecole de Tennis :

Point mutuelle obligatoire

La mutuelle est obligatoire pour les salariés depuis le 1er Janvier 2016, un contrat a été signé avec le Crédit Mutuel : le coût de la mutuelle proposée aux salariés est de 30 euros par mois dont 15 euros sont pris en charge par le Club. Les salariés peuvent être dispensés de cette mutuelle sous certaines conditions et sous réserve de fournir des justificatifs obligatoires.

Certificats médicaux et autorisations parentales manquants

Tous les dossiers d'inscription sont complets.

Suivi AMT : projet Patrick Carrel

Patrick donnera 1h de cours le samedi de 18h à 19h à un groupe de filles (2002/2003/2004), il les suivra également pendant les raquettes FFT Junior.

NAP

Le Club propose de recevoir des élèves de Charles Péguy sur 2 périodes, du 18 Avril au 27 Mai et du 30 Mai au 1er Juillet, de 14h à 15h ou 15h à 16h sur 2 courts.

Ces élèves auront leur propre accompagnateur avec un DE du Club sur les courts.

Journées « Rencontres Tennis à l'Ecole »

Le Club accueillera les écoles sur 3 journées, 2 en Avril et 1 en Mai. Tous les terrains seront réservés pour ces journées. Les courts extérieurs seront occupés en priorité par les écoles. En cas de pluie, les scolaires seront prioritaires sur les courts couverts. S'il ne pleut pas, les courts couverts seront libérés pour les adhérents.

8/ Projet Contrat de Ville Crépy en Valois – Quartier Kennedy :

Un projet a été proposé aux services de l'Etat, en collaboration avec le CDOT (Julien Grndjean) pour aider les enfants du quartiers Kennedy :

- un animateur du CDOT prendrait en charge une vingtaine d'enfants maximum pendant 10 séances de 2h,
- les séances se passeraient dans leur quartier, au Gymnase Kindraich pr exemple, mais cela reste à déterminer avec le service des sports notamment.
- le Club prendrait en charge les licences de tennis des enfants participant pour qu'ils aient une assurance pour la pratique du tennis.

Le comité donne son accord, le retour de l'Etat est attendu.

9/ Animations :

Bilan Soirée patinoire

La soirée s'est très bien déroulée avec 70 participants dont de nouveaux adhérents.

Tournoi Double Mixte

Un tournoi interne double mixte sera organisé du 28 Février au 13 Mars en 2 sets, non homologué pour cette année. L'inscription est de 8 euros par équipe de double. Les matchs se joueront le samedi à partir de 19h ainsi que le dimanche toute la journée. Pascal Audouin est le responsable de ce tournoi.

Soirée Espace Jeux Crépy en Valois :

Le Club louera l'Espace Jeux Aventura Park pour la galette des Rois le vendredi 15 Janvier 2016 de 19h30 à 21h30. La location s'élève à 200 euros. Sébastien Legay est responsable de cette animation. Sébastien, Nathalie et Gilbert se proposent pour faire quelques galettes. Le Club prendra en charge le complément des galettes ainsi que les boissons.

10/ Formations :

JAT2 :

Pascal Audouin est inscrit à la session début d 'année 2016 pour la formation JAT2, dans l'Aisne.

Formation aux 1er secours et défibrillateur :

L'entreprise « Un défi pour la vie » nous a fourni un devis pour un panneau d'affichage avec les étapes d'utilisation du défibrillateur, pour une maintenance annuelle de l'appareil et pour une formation à son utilisation.

Le comité donne son accord pour la commande du panneau ainsi que de la maintenance. Toutefois, Julien va demander à la Mairie, s'il n'existe pas déjà des contrats de maintenance avec la Mairie.

En ce qui concerne la formation défibrillateur, le comité attend le retour de l'USC qui doit communiquer sur ce sujet pour le 1er trimestre 2016, des formations seront proposées avec les Sauveteurs de l'Oise.

11/ Championnats :

CDOT :

Le Club accueillera 8 matchs CDOT sur 3 week end du 13 Mars au 27 Mars ainsi que 20 matchs du tableau Jeunes du 2 au 10 Avril.

Championnats par équipe :

Pour les Championnats par équipes d'été, suite au vote du comité (1 voix contre), il y aura 3 équipes Féminines et 7 équipes Hommes.

Nathalie sera la Responsable des Féminines et Pascal sera le Responsable des Hommes.

Un mail sera envoyé pour lancer les inscriptions.

Les barbecues sont autorisés pour les équipes mais une contribution financière sera demandée aux équipes.

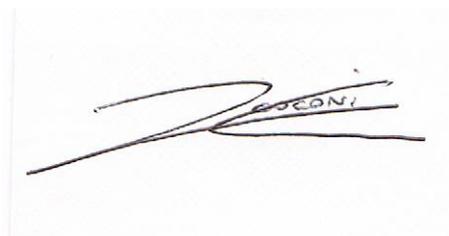
12 /Travaux :

- La borne de validation est toujours HS, Julien a renvoyé un mail au responsable du site. Au vue de la lenteur des démarches, le comité propose de rechercher d'autres hébergeurs de site.
- La poutre du court 6 ainsi que la porte du court 7 ont été réparés. Le poteau situé à côté de la porte du fond du court 6 est abîmée, Julien et Sébastien relanceront la Mairie.
- Les éclairages des courts 6 et 7 ne sont pas optimaux, Julien fera un mail à la Mairie pour savoir s'il est possible d'améliorer l'éclairage et connaître le fournisseur qui intervient régulièrement pour la mairie.
- La clé qui se situe à l'entrée du Club a été changée. Sébastien fera une affiche d'accès au défibrillateur et un mail de rappel sera fait aux adhérents.
- Les extincteurs ont été vérifiés en Août 2015.
- Les lumières indiquant les sorties de secours ont été réparées la semaine du 10 Décembre 2015.

- Ligne téléphonique alarme : nous avons actuellement deux lignes téléphoniques. Le Comité étudie la possibilité d'en supprimer une. Cela doit être possible mais il ne faut surtout pas supprimer la ligne analogique, l'alarme ne fonctionnant pas sur une ligne dégroupée.

Fin de la réunion 23H.

Le Président, Julien COCONI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'COCONI', with a large, stylized flourish above it.

La Secrétaire, Carine BRETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Carine Breton', with a horizontal line underneath.